

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2704^e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 10 mars 2015**, à 19 h à laquelle sont présents messieurs les conseillers Robert Porlier, Réjean Guillet, Pierre Pelletier, Robert Marshall, Mario Larochelle (19 h 01) et madame la conseillère Sylvie Ménard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Viens qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

Monsieur Jacques Viens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2015-03-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Porlier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour tel que présenté en gardant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2015

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 février 2015 à 19 h 00, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

Première période de questions

Aucune question lors de la période prévue à cet effet.

Suivi des procès-verbaux

- a) Poste Canada

Correspondances

- a) Cercle de Fermières / Tricot-graffiti
- b) MRC de Rouville / Programme d'aide formation pompiers volontaires
- c) CLD au cœur de la Montérégie / Étude hébergement touristique
- d) Municipalité d'Ange-Gardien / Remerciements Service incendie

2015-03-03

Adoption des comptes fournisseurs et à payer (2014-2015) en date du 10 mars 2015

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même les budgets 2014 et 2015;

ATTENDU QUE conformément au règlement 522-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 10 mars 2015 pour la somme totale de 5 507,97 \$ à même le budget 2014 et pour la somme totale de 210 405,83 \$ à même le budget 2015 et d'en autoriser leur paiement.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

QUE les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville, les salaires et avantages des élus, des pompiers et employés municipaux ainsi que d'autres frais d'opération pour les mois d'octobre à décembre 2014 pour un total de 269 683,60 \$ sont entérinés;

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 522-2010, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-04

Adoption / organigramme 2015 modifié

ATTENDU QUE le conseil municipal avait adopté l'organigramme 2015 par la résolution numéro 2015-01-05 et que de nouveaux changements y sont apportés relativement au personnel municipal et des affectations des élus municipaux afin de représenter les services municipaux offerts aux citoyens et afin d'atteindre les objectifs budgétaires à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** d'adopter l'organigramme, version mars 2015, déposé par le directeur général en tenant compte des nouvelles modifications apportées à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-05

Vente pour taxes MRC de Rouville / Nomination du représentant

ATTENDU QUE certains dossiers relativement à des comptes de taxes non payés seront transmis à la MRC de Rouville en vue de la vente pour taxes de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à transmettre dans les délais demandés par la MRC de Rouville la liste des dossiers en vue de la vente pour taxes de l'année 2015.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

QUE le conseil municipal autorise la transmission des états à la MRC de Rouville.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford autorise monsieur Daniel-Éric St-Onge à représenter la Municipalité lors de la vente pour taxes 2015 à la MRC de Rouville.

QUE monsieur Daniel-Éric St-Onge est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires au déroulement de la vente pour taxes 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-06

CLD au cœur de la Montérégie / Nomination représentant CCR

ATTENDU QUE le CLD au cœur de la Montérégie sollicite la nomination d'un représentant non élu pour siéger au Comité consultatif de la ruralité (CCR);

ATTENDU QUE le principal mandat de ce comité est de s'assurer de l'atteinte des objectifs du Pacte rural et de promouvoir le développement rural sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de soumettre la candidature de monsieur Jean-Marie Bergman, citoyen de Saint-Paul-d'Abbotsford afin de représenter la Municipalité au sein du comité, et ce pour un mandat de deux ans (2015-2017);

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de Rouville afin d'obtenir l'approbation de cette candidature proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-07

CLD au cœur de la Montérégie / Avis de maintien

ATTENDU QUE le pacte fiscal transitoire pour l'année 2015 intervenu entre les municipalités et le gouvernement du Québec, le 5 novembre dernier, prévoit des coupures de 300 millions de dollars pour les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE ledit pacte fiscal prévoit, entre autres, que les actifs et passifs des CLD liés à leur mission soient transférés aux MRC;

ATTENDU QUE le rôle du CLD au cœur de la Montérégie est de soutenir le développement économique local et l'entrepreneuriat dans la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE l'annonce du président du CLD au cœur de la Montérégie, monsieur Jacques Ladouceur, à l'effet de maintenir le CLD pour l'année 2015, et ce, malgré les coupures annoncées par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le maintien du CLD entraîne une augmentation de la quote-part de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford est d'accord de maintenir le CLD dans la MRC de Rouville, mais est préoccupée par le maintien à long terme du CLD qui risque de faire augmenter la quote-part de la municipalité si sa structure est maintenue dans sa forme actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford manifeste son accord pour le maintien du CLD au cœur de la Montérégie pour l'année 2015 au sein de la MRC de Rouville;

QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford manifeste son désaccord quant à l'augmentation de sa quote-part au sein de la MRC de Rouville pour les années subséquentes pour le maintien du CLD au cœur de la Montérégie;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford propose qu'une réflexion et une discussion soient entamées afin d'évaluer la structure et le fonctionnement actuel du CLD;

QUE la MRC de Rouville produise une reddition de compte quant aux dépenses budgétées versus les services offerts en 2015 avant que la décision ne soit prise quant à l'avenir du CLD pour l'année 2016;

QUE la présente résolution soit transmise au CLD au cœur de la Montérégie, à la MRC de Rouville ainsi qu'à toutes les municipalités faisant partie de ladite MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-08

MTQ / Lignage et voie de stationnement route 112

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford veut reconsidérer la voie de stationnement et les voies de circulation sur la route 112;

ATTENDU QUE la Municipalité veut réinstaurer la voie de stationnement sur le côté sud de la route 112 et que les voies de circulation soient décalées au nord de la voie de stationnement comme elles l'étaient auparavant;

ATTENDU QUE cette modification permettrait, entre autres, de diminuer considérablement les bris aux puisards et autres infrastructures, situés en bordure sud de la route 112, conçue originellement pour une voie de stationnement;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assumer à elle seule la totalité des coûts supplémentaires pour la réfection de ces travaux à même le budget annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** d'adresser une requête au Ministère des Transports à l'effet de revoir la signalisation sur la route 112 pour revenir comme dans les années précédentes en relocalisant la voie de stationnement du côté sud de la route 112;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

QUE par la suite la Municipalité verra à modifier sa réglementation et la signalisation en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-09

Voie de sécurité sur la route 112 / Demande au MTQ

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite s'assurer de la sécurité routière d'un secteur sur la route 112 à Saint-Paul-d'Abbotsford en assurant la fluidité de la circulation et en favorisant des manœuvres améliorant la sécurité publique;

ATTENDU QUE cette route est une route de juridiction provinciale et que de ce fait, il est nécessaire de demander cordialement au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de modifier la configuration de la route 112 afin de s'assurer de la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QU'il serait opportun de permettre le virage à droite sur la route 112 pour les véhicules circulant vers Granby direction est, et que cet aménagement faciliterait l'accès à la rue des Cardinaux et au développement «*Villa Fortier*» de ce quartier;

ATTENDU QU'il s'agit d'un secteur de la municipalité qui compte plus de 170 familles et que la majorité possède plus d'une voiture par ménage;

ATTENDU QUE cette modification de la signalisation diminuerait les risques et les comportements téméraires que l'achalandage en période de pointe peut causer à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'autoriser et de créer l'aménagement d'une voie spécifiquement réservée aux véhicules désirant tourner à droite afin d'éviter une certaine congestion de la circulation routière sur cette portion de la route 112 et d'assurer une circulation fluide et sécuritaire en tout temps sur cette portion du réseau routier.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

QU'il soit aussi proposé d'ajouter une voie réservée aux virages à gauche dans les deux sens de la circulation à l'ouest de l'intersection du Grand Rang St-Charles telle qu'à l'est de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-10

Escompte 4 % - Demande d'ajustement

ATTENDU QUE certains citoyens ont transmis une communication au conseil municipal afin de leur demander d'autoriser l'escompte de 4 % pour le paiement complet de leur compte de taxes 2015 avec un retard d'une journée ouvrable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** d'autoriser le Directeur général d'appliquer l'escompte de 4 % aux citoyens précédemment visés et ayant effectué le paiement total de leur compte de taxes 2015 avec les intérêts en date du 23 février 2015.

QUE cette autorisation n'est valide que pour les clients ayant déposé leur demande le 23 février 2015 et qu'elle sera applicable qu'une seule fois, soit pour l'année 2015 sans possibilité de récurrence pour les années futures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-11

Remboursement des frais de la demande de dérogation mineure / Lot # 3 517 210

ATTENDU les recommandations de la direction générale et du Service de l'urbanisme suite à l'examen de ce dossier et les modifications du règlement de zonage adopté dans la zone visée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de rembourser les frais de la demande de dérogation mineure au propriétaire du matricule 5030 11 4764 sur le lot 3 517 210.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

2015-03-12

Camp de jour / Été 2015

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un Service de Camp de jour spécialisé durant la période estivale 2015;

ATTENDU QUE le conseil désire continuer d'aider les jeunes familles à organiser et planifier leur été en raison du congé scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité travaille avec la firme Gestion Vincent & Limoges inc. depuis plusieurs années et que celle-ci correspond aux exigences requises;

ATTENDU QUE la firme est fondée depuis 1995 et qu'elle compte plus de vingt années d'expérience dans les différentes municipalités de la Montérégie;

ATTENDU QUE la firme sera en mesure d'offrir une panoplie d'activités durant les neuf semaines et que chaque jeune pourra en profiter grandement;

ATTENDU QUE l'entreprise GVL s'occupera de la gestion des ressources matérielles, humaines (embauche, formation, assurances, etc.) et financières (inscriptions et Relevés 24);

ATTENDU QUE monsieur Jean-Raphaël Cloutier supervisera l'organisation du camp de jour été 2015 et assurera la communication avec l'entreprise;

ATTENDU QUE cette option a été envisagée à même les prévisions budgétaires 2015 et que la municipalité suivra de près le cadre budgétaire établi;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Raphaël Cloutier verra à établir la publicité dans le bulletin municipal selon les orientations du conseil;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la Municipalité confie la gestion principale du camp de jour à la firme Gestion Vincent & Limoges inc. et autorise tous les paiements reliés à la tenue du camp de jour été 2015 tout en respectant le cadre budgétaire établi pour l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-13

Demande de support financier – Maison de Jeunes des Quatre Lieux

ATTENDU QUE la Maison de Jeunes des Quatre Lieux sollicite un appui financier pour l'année 2015 dans divers projets;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir l'ensemble des activités offertes par la Maison de Jeunes des Quatre Lieux par un versement unique et laisser la liberté à l'organisme de gérer les fonds disponibles à bon escient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Porlier et **RÉSOLU** d'accorder un montant de 200 \$ à l'organisme qui contribue à l'épanouissement des jeunes de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Pierre Pelletier, conseiller municipal déclare son intérêt avec le dossier à traiter ci-après. Il déclare s'être retiré de tous les délibérés et s'être exclu de toutes les discussions portant sur ce sujet.

Il se recule de la table du Conseil et ne participe et n'influence aucunement les délibérations de la décision à prendre eu égard à une demande de subvention pour un stage.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

2015-03-14

Demande de subvention / Stage international

ATTENDU QUE la municipalité tient à soutenir l'effort de ces jeunes étudiants provenant de son territoire et d'encourager la poursuite de leurs études;

ATTENDU QUE le conseil municipal est sensibilisé par la solidarité communautaire et que le stage de cette finissante permettra de contribuer à la construction d'une maison durable pour une famille Garifuna du Honduras dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de verser la somme de 100 \$ à Camille Pelletier, citoyenne de Saint-Paul-d'Abbotsford permettant de contribuer à la réalisation de son stage en Technologie de l'Architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Pierre Pelletier reprend place à son siège d'élu.

2015-03-15

Service incendie / Rapport schéma de l'an 2

ATTENDU QUE l'adoption d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activité de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford relativement à la 2^e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'entériner le rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

2015-03-16

Adoption du règlement de taxation branches 3 et 4 du cours d'eau Piché

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance, et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 3 février 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des Maskoutains a adopté le 21 août 2013, la résolution 13-08-230, décrétant la quote-part payable par la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford concernant les travaux de nettoyage et d'entretien, des branches 3 et 4 du cours d'eau Piché, réalisés par la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QUE le montant payable par la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford doit être réparti parmi les propriétaires fonciers touchés par ces travaux;

ATTENDU QUE pour pourvoir au paiement de cette somme, il y a lieu de décréter l'imposition d'une taxe spéciale au même montant, payable au cours du présent exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le règlement numéro 580-2015.

QU'une copie de ce règlement est disponible à la séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 À 19 h

Période de questions

La période de questions débute à 19 h 33 et se termine à 20 h 18.

Varia

2015-03-17

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit et est levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Jacques Viens
Maire

Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Directeur général